



INTERCO
JUSTICE

Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 interco_cfdt_officiel

 /interco cfdt

Quand la PJJ entend repenser le milieu ouvert ...

En 2024, une démarche ambitieuse a été engagée pour analyser l'impact de la mise en place du CJPM sur l'activité des services de milieu ouvert. Éducateurs, psychologues, assistants de service social, responsables d'unité, directeurs : de nombreux professionnels se sont investis dans ce travail collectif. Questionnaires, groupes de travail, retours de terrain... l'implication des agents a été massive.

Ces contributions ont permis de faire émerger un constat clair : **les conditions d'exercice en milieu ouvert se sont profondément dégradées** depuis la mise en place du CJPM.

Alors même que les premières conclusions de cette démarche commençaient à être discutées avec les organisations syndicales, le Garde des Sceaux a annoncé le renfort de **150 postes dédiés au milieu ouvert**.

Pour la **CFDT**, cette annonce ne peut pas tenir lieu de réponse au débat de fond. Bien sûr, nous nous réjouissons que le milieu ouvert soit enfin reconnu comme nécessitant des moyens supplémentaires. Mais **encore faut-il que ces moyens soient réels, équitables et qu'ils s'inscrivent dans une réflexion globale sur les conditions de travail et les pratiques éducatives**.

Or, plusieurs éléments interrogent fortement.

D'abord, **sur les 150 postes annoncés, seuls 70 sont de véritables créations**. Les 80 autres correspondent à des redéploiements de postes existants, notamment issus des fonctions supports en directions territoriales et interrégionales, ainsi que de postes de correspondants insertion.

Pour la **CFDT**, cette méthode est inacceptable.

On ne peut pas prétendre renforcer le milieu ouvert en fragilisant d'autres maillons essentiels. Déshabiller les uns pour habiller les autres ne constitue pas une politique de renforcement.

Ensuite, **les critères retenus pour l'attribution de ces postes posent question**. L'administration privilégie les unités situées en milieu urbain et présentant un faible taux de jeunes majeurs pris en charge.

La **CFDT** s'oppose fermement à toute logique visant à **réduire de manière dogmatique les prises en charge de jeunes majeurs**, sans analyse approfondie des besoins éducatifs et sociaux. Ces accompagnements constituent souvent un levier essentiel pour éviter les ruptures de parcours.



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 interco_cfdt_officiel

 /interco cfdt

De la même manière, **concentrer les moyens supplémentaires sur les territoires urbains revient à ignorer la réalité des services en zone rurale**. Dans ces territoires, l'activité peut être moins volumineuse mais elle est souvent tout aussi exigeante : déplacements importants, réseaux partenariaux plus restreints, isolement professionnel.

Mais au-delà de la question des postes, **le problème central reste entier : la norme actuelle de prise en charge n'est plus adaptée**.

La règle des **25 jeunes par éducateur**, qui structure encore l'allocation des moyens, ne correspond plus à la réalité du travail en milieu ouvert.

Avec le CJPM, le temps consacré aux **écrits professionnels, aux audiences et aux tâches administratives** a fortement augmenté. Dans le même temps, les situations accompagnées sont de plus en plus complexes : santé mentale, vulnérabilités lourdes, emprise, addictions, ruptures familiales et institutionnelles.

Résultat : **le temps éducatif se réduit, la pression augmente et l'épuisement professionnel progresse**.

Les équipes doivent également faire face à une inflation des tâches administratives et numériques : multiplication des outils, reporting permanents, tableaux de suivi... Autant de temps pris sur l'accompagnement éducatif.

Les professionnels du milieu ouvert sont aujourd'hui **en première ligne**, souvent avec des moyens insuffisants et des délais impossibles à tenir, notamment pour les MJIE.

Face à ces constats largement partagés par les agents eux-mêmes, **la CFDT refuse que la réflexion engagée soit refermée trop rapidement**.

Le milieu ouvert mérite mieux qu'une annonce de postes présentée comme une solution miracle.

La CFDT demande :

- La **révision de la norme de prise en charge** afin de garantir un accompagnement éducatif de qualité ;
- La **révision des critères d'attribution des postes de renfort en milieu ouvert** ;
- La **mise en place d'une véritable doctrine de remplacement des agents absents**, afin de ne plus faire porter aux équipes la gestion permanente des sous-effectifs.

Renforcer réellement le milieu ouvert suppose d'écouter les professionnels, de reconnaître l'évolution de leur travail et d'y apporter des réponses structurelles.

La CFDT continuera de porter ces exigences.